

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE

(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:**

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.**

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI

**(Article 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*,
L.R.C. 1985, c. C-36)**

**À L'UN DES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE
COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE QUÉBEC, LA REQUÉRANTE
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 25 février 2010, l'Honorable Martin Castonguay, J.C.S., a émis une ordonnance initiale (l'« **Ordonnance Initiale** ») à l'égard des Chantiers Davie Inc. (la « **Débitrice** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, Samson Bélaire/Deloitte & Touche Inc. (le « **Contrôleur** ») a été nommée contrôleur;
3. Tel qu'il appert de l'Ordonnance Initiale, l'Honorable Juge Castonguay a ordonné, *inter alia*, la suspension des procédures jusqu'au 26 mars 2010;
4. Par la suite, l'Honorable Étienne Parent, J.C.S., a émis quatre ordonnances prorogeant la suspension des procédures. L'ordonnance la plus récente a été émise le 29 octobre 2010 et a prorogé la suspension des procédures jusqu'au 21 janvier 2011 (l'« **Ordonnance de Prorogation** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. Par la présente requête, la Débitrice demande respectueusement à cette honorable Cour de proroger la suspension des procédures jusqu'au 18 février 2011, pour les motifs donnés ci-dessous;

6. Depuis l'émission de l'Ordonnance Initiale, la Débitrice a fait et continue de faire des efforts importants pour faire progresser sa restructuration, avec comme objectif de relancer ses opérations dans le meilleur intérêt de toutes ses parties prenantes;
7. En fonction de cet objectif, la Débitrice a embauché NM Rothschild & Sons Canada Limitée et Rothschild Inc. (collectivement, « **Rothschild** ») à titre de conseillers financiers. Cette nomination a été approuvée le 10 mai 2010 par une ordonnance de l'Honorable Juge Parent, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
8. Le 3 juin 2010, le Gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (« **SNACN** ») qui prévoit la sélection de deux chantiers pour la construction de grands navires pendant plusieurs décennies, pour un total de plusieurs milliards de dollars;
9. Le 11 octobre 2010, le Secrétariat de la SNACN a annoncé que la Débitrice a été présélectionnée et pourra donc tenter de devenir un de ces deux chantiers;
10. La SNACN est une excellente occasion d'affaire pour la Débitrice, tel qu'il appert du 11^{ème} Rapport du Contrôleur produit au soutien des présentes comme **Pièce R-1**;
11. Ce processus est une source d'intérêt pour plusieurs investisseurs et représente pour la Débitrice le meilleur espoir de compléter sa restructuration avec succès. Les efforts de restructuration de la Débitrice sont maintenant à une étape clé;
12. Depuis l'émission de la l'Ordonnance de Prorogation, la Débitrice a notamment :
 - (a) participé, conjointement avec Rothschild, à la sollicitation d'investisseurs ou acheteurs potentiels (les « **Partenaires Potentiels** »);
 - (b) reçu trois lettres d'intérêt de Partenaires Potentiels (les « **Nouvelles Parties Intéressées** »);
 - (c) partagé de l'information avec les Nouvelles Parties Intéressées après la signature d'ententes de confidentialité;
 - (d) tenu des discussions avec et/ou transmis de l'information à ses principaux clients et créanciers ainsi disposés;
 - (e) tenu de nombreuses rencontres avec les autorités gouvernementales fédérale et provinciale pour évaluer leur appui et leur participation potentielle;
 - (f) terminé les travaux requis pour protéger des conditions hivernales les trois navires dont la construction est la plus avancée, dans le respect du budget et du délai prévus;

- (g) participé à plusieurs rencontres avec les responsables de la SNACN; et
 - (h) préparé un plan détaillé et un budget pour sa participation au processus de sélection de la SNACN.
13. La sélection des deux chantiers qui obtiendront des contrats dans le cadre de la SNACN est prévue pour juin 2011. Ce processus est un élément central des négociations avec les Nouvelles Parties Intéressées;
 14. La Débitrice a réduit ses dépenses au minimum requis pour préserver ses actifs et ses occasions d'affaires, avec l'objectif d'avoir le plus de latitude possible pour compléter sa restructuration, y compris dans le contexte de la SNACN;
 15. Néanmoins, la Débitrice et le Contrôleur ont entrepris des discussions avec les gouvernements et les Nouvelles Parties Intéressées en vue d'obtenir une forme de financement intérimaire au cas où celui-ci deviendrait nécessaire;
 16. De plus, la Débitrice et le Contrôleur étudient actuellement des scénarios permettant de compléter une transaction dans un délai comprimé, sous réserve de la sélection de la Débitrice dans le cadre de la SNACN à une date ultérieure;
 17. Vu l'ampleur et la complexité du processus pouvant mener à la réussite de sa restructuration, la Débitrice requiert un délai additionnel afin de conclure et mener à terme une transaction permettant la reprise des opérations du chantier;
 18. Durant cette période, la Débitrice désire :
 - (a) continuer à participer au processus de la SNACN;
 - (b) poursuivre les discussions avec les Nouvelles Parties Intéressées;
 - (c) négocier les modalités d'une transaction avec les Nouvelles Parties Intéressées et/ou les parties intéressées actuelles;
 - (d) le cas échéant, conclure une transaction;
 - (e) mettre en place le processus de dépôt et traitement des réclamations en collaboration avec le Contrôleur; et
 - (f) élaborer un plan d'arrangement.
 19. Il est dans le meilleur intérêt de toutes les parties que la Débitrice poursuive ses efforts pour conclure une transaction permettant la reprise des opérations du chantier;

20. De l'avis de la Débitrice, aucun créancier ne subira de préjudice en raison de la prorogation de la suspension des procédures demandée aux termes des présentes;
21. La Débitrice est d'avis que la prorogation de la suspension des procédures demandée est appropriée dans les circonstances, à la lumière, notamment, des prévisions du flux monétaire de la Débitrice produites au soutien du 11^{ème} Rapport du Contrôleur, tel qu'il appert du 11^{ème} Rapport du Contrôleur (**R-1**);
22. La Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec la diligence voulue;
23. Tel qu'il appert du 11^{ème} Rapport du Contrôleur (**R-1**), le Contrôleur appuie la présente requête en prorogation de délai;
24. À la lumière de ce qui précède, la Débitrice demande respectueusement à cette Cour de proroger la suspension des procédures telle que prévue à l'Ordonnance Initiale jusqu'au 18 février 2011;
25. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

PAR CES MOTIFS, PLAISE À CETTE HONORABLE COUR DE :

ACCUEILLIR la présente Requête en prorogation de délai (la « **Requête** »);

DÉCLARER que la Requête a été dûment signifiée, que les avis de présentation de la Requête sont suffisants et dispenser la Débitrice de tout avis supplémentaire;

PROROGER la date de suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale) jusqu'au 18 février 2011, le tout suivant les conditions prévues par l'Ordonnance Initiale;

PRENDRE ACTE des activités du Contrôleur telles que décrites dans le 11^{ème} Rapport du Contrôleur;

ORDONNER l'exécution provisoire de cette ordonnance nonobstant appel et sans caution;

LE TOUT SANS FRAIS, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 13 janvier 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marc Veilleux, exerçant ma profession aux Chantiers Davie Inc., 22, rue George-D.-Davie, Lévis, province de Québec, G6V 8V5, déclare solennellement ce qui suit :

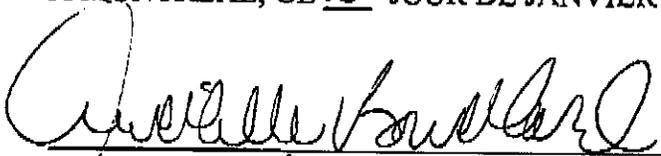
1. Je suis le Chef de la direction financière par intérim des Chantiers Davie Inc.;
2. J'ai lu la présente *Requête en prorogation de délai* de la Débitrice;
3. Les faits allégués dans la présente Requête sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Marc Veilleux

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À MONTRÉAL, CE 13 ° JOUR DE JANVIER 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC

MICHELLE BOUCHARID.

NO: 184436

COPIE CONFORME



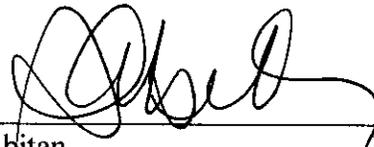
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
(Article 82.1 du Code de procédure civile, L.R.Q. c. C-25)

Je, soussignée, Sandra Abitan, avocate, exerçant ma profession au sein du bureau Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l., situé au 1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100, à Montréal, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis une des avocates de la Débitrice Chantiers Davie Inc. dans le cadre de la présente *Requête en prorogation de délai* dans le dossier de la cour portant le numéro 200-11-019127-102;
2. Le 13 janvier 2011 à 10h52 (heure de Montréal), Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. a reçu par télécopieur l'Affidavit daté du même jour de Marc Veilleux, un représentant autorisé de Chantiers Davie Inc.;
3. La copie de l'Affidavit jointe aux présentes est une copie conforme de l'Affidavit de Marc Veilleux reçue par télécopieur du même Marc Veilleux, de la ville de Lévis, province de Québec, du numéro de télécopieur 418.833.3265;
4. Les faits allégués dans la présente attestation sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :



Sandra Abitan

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI,
À MONTRÉAL, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2011.



COMMISSAIRE À L'ASSERMEN- TATION POUR
TOUS LES DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC
LYNÉ POIRIER
#125 057
TOUS LES
DISTRICTS JUDICIAIRES DU QUÉBEC

AVIS DE PRÉSENTATION

- À: INVESTISSEMENT QUÉBEC**
393, rue Saint-Jacques, Bureau 500
Montréal QC H2Y 1N9
Me Pierre Lafrenière
courriel: pierre.lafreniere@invest-quebec.com
- À: STEIN MONAST** **Procureurs d'Investissement Québec**
70, rue Dalhousie, Bureau 500
Québec QC G1K 4B2
Me Marie-Paule Gagnon
courriel : marie-paule.gagnon@steinmonast.ca
- À: SAMSON BÉLAIR/DELOITTE TOUCHE INC.** **Contrôleur**
1, Place Ville-Marie, Bureau 3000
Montréal QC H3B 5K1
M. Pierre Laporte
M. Jean-François Nadon
courriel: pilaporte@deloitte.ca
jnadon@deloitte.ca
- À: MCCARTHY TÉTRAULT** **Procureurs du Contrôleur**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500
Montréal QC H3B 0A2
Me Mason Poplaw
Me Miguel Bourbonnais
courriel: mpoplaw@mccarthy.ca
mbourbonnais@mccarthy.ca
- À: BORDEN LADNER GERVAIS** **Procureurs de Ocean Hotels I Limited, Ocean Hotels II Limited et Ocean Hotels PLC**
1000, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Me Mathieu Lévesque
Me Jacques S. Darche
Me Jean-Marie Fontaine
Me Peter P. Pamel
courriel: malevesque@blgcanada.com
jdarche@blgcanada.com
jfontaine@blgcanada.com
ppamel@blgcanada.com
- À: MCMILLAN** **Procureurs de Wärtsilä Ship Design Norway AS, et**
1000, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 2700

Montréal QC H3A 3G4
Me Marc-André Morin
courriel: marc-andre.morin@mcmillan.ca

Wärtsilä Norway AS

À: **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9
Me Alain Riendeau
courriel: ariendeau@fasken.com

Procureurs de Cecon ASA

À: **FASKEN MARTINEAU DUMOULIN**
Case Postale 242, Bureau 3700
800, Square Victoria
Montréal QC H4Z 1E9

**Procureurs de Upper Lakes
Group Inc.**

FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
140, Grande Allée Est, Bureau 800
Québec QC G1R 5M8
Me Serge Guerette
Me Xenon Martis
Me Charles Mercier
courriel: sguerette@fasken.com
xmartis@fasken.com
cmercier@fasken.com

À: **LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
1002, rue Sherbrooke Ouest, 28^e étage
Montréal QC H3A 3L6
Me Gerry Apostolatos
courriel: gerry.apostolatos@lkd.ca

**Procureurs d'Exportation et
développement Canada**

(Montréal)

À: **LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS**
801, Grande Allée Ouest, Bureau 300
Québec QC G1S 1C1
Me Alain Robitaille
Me John O'Connor
courriel : alain.robitaille@lkd.ca
john.oconnor@lkd.ca

(Québec)

À: **BRISSET BISHOP s.e.n.c.**
2020, rue University, Bureau 2020
Montréal QC H3A 2A5
Me David G. Colford
courriel : davidcolford@brissetbishop.com

**Procureurs de Comfact
Corporation**

À: **WOODS s.e.n.c.r.l.**
2000, avenue McGill College, Bureau 1700
Montréal QC H3A 3H3
Me Neil Peden
courriel : npeden@woods.qc.ca

**Procureurs de NM Rothschild
& Sons Canada Limitée et
Rothschild Inc.**

À: **LAMBERT SOMEC**
1505, rue des Tanneurs
Québec QC G1N 4S7
Me Stéphane Moisan
courriel : smoisan@lambertsomec.com

PRENEZ AVIS que la présente Requête sera présentée pour adjudication devant l'un des juges de la Cour supérieure (**Chambre Commerciale**), dans et pour le district de Québec, au Palais de justice de Québec, situé au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec), le 18 janvier 2011, à 14h ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

MONTRÉAL, le 13 janvier 2011

Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT s.e.n.c.r.l./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-11-019127-102

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
(Siégeant en vertu de la *Loi sur les arrangements
avec les créanciers des compagnies*)

DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE
INC.

Contrôleur

LISTE DE PIÈCES

PIÈCE R-1 : 11^{ème} Rapport du Contrôleur

MONTREAL, le 13 janvier 2011

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
OSLER, HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Requérante-Débitrice

No: 200-11-019127-102

C O U R S U P É R I E U R E

Chambre commerciale

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE QUÉBEC

DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT
OU COMPROMIS DE:

CHANTIERS DAVIE INC.

Requérante-Débitrice

et

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.

Contrôleur

REQUÊTE EN PROROGATION DE DÉLAI

(Art. 11 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R.C. 1985, c. C-36),
**AFFIDAVIT, ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ, AVIS
DE PRÉSENTATION, LISTE DE PIÈCES**

ORIGINAL

M^e Sandra Abitan Tél.: (514) 904-5648 et

M^e Martin Desrosiers Tél.: (514) 904-5649

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Procureurs de la Requérante-Débitrice

1000, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 2100

Montréal (Québec) Canada H3B 4W5

Fax: (514) 904-8101

Code : BO 0323 n/d: SA4747-1112472